

Vos questions / nos réponses

Problème de jeux

Par [Sau6](#) Postée le 12/01/2026 15:07

Bonjour J'aurais besoin d'aide car je suis accro au jeu loto foot tiercé Casino, je me suis fait interdire de jeux sur Internet ainsi que au casino avec les documents déposés à la gendarmerie, ce qu'ils m'empêche pas d'aller faire un petit loto Foot ou un tiercé au bar du coin. Le souci c'est que ça joue sur mon moral sur mon sommeil et sur ma vie de famille pouvez-vous me donner un conseil ou m'aider merci?

Mise en ligne le 20/01/2026

Bonjour,

Nous entendons que vous avez déjà entrepris des démarches pour arrêter ou limiter votre comportement de jeu mais que vous estimatez que cela n'est pas suffisant car cela ne vous empêche pas de continuer.

En effet, les interdictions de jeu ne portent que sur les jeux dans les lieux déterminés comme les casinos ainsi que les jeux proposés sur internet par les opérateurs agréés par l'ANJ (l'Autorité Nationale des Jeux). Les jeux pratiqués en bureaux de tabac (jeux à gratter, loto...) ne sont donc pas concernés.

Nous sommes conscients que cela vous empêche d'atteindre l'objectif que vous vous êtes fixé en vous interdisant de jeux. Le fait de continuer à jouer dans le bar du coin vous occasionne du souci, des troubles du sommeil. Cela pèse sur votre moral et votre vie familiale.

Face à cela, nous vous invitons à vous faire aider dans un Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). Les CSAPA reçoivent les usagers de jeux qui désirent entrer en démarche de soins. Vous pourrez bénéficier d'une aide et d'un soutien psychologique pour continuer à travailler sur votre objectif. Vous serez accueilli de manière bienveillante et non jugeante par une équipe pluridisciplinaire spécifiquement formée en addictologie (médecins, infirmiers, psychologues, travailleurs sociaux...) L'accueil est non payant (pris en charge à 100% par l'Assurance maladie), confidentiel et se fait sur rendez-vous.

Nous vous glissons ci-après 2 adresses de CSAPA dans votre ville. N'hésitez pas à les contacter pour des informations et/ou pour prendre rendez-vous.

Vous trouverez ci-après un lien vers 3 articles de notre site internet : le premier est un rappel à propos des jeux concernés par l'interdiction volontaire de jeux que vous avez mis en place. Les 2 autres pourront vous donner quelques clés pour reprendre le contrôle de votre comportement de jeu et vous permettre de garder le moral.

Pour de l'écoute, du soutien ou tout autre question, vous pouvez joindre nos écoutants 7j/7 de 8h à 2h du matin au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) ou par tchat, depuis notre site internet de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Avec tout notre soutien dans vos démarches,

Bien cordialement,

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suiv

CSAPA Lamartine

**191 rue de La Vallée
76600 LE HAVRE**

Tél : 02 35 43 04 57

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Accueil du public : Consultations sur rendez-vous

[**Voir la fiche détaillée**](#)

CSAPA Nautilia

**6 place Jules Ferry
76600 LE HAVRE**

Tél : 02 35 19 32 43

Site web : www.oppelia.fr

Accueil du public : Le lundi et mercredi de 9h à 13h et de 14h à 18h, le mardi et vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h, le jeudi de 9h à 13h et de 17h à 19h

Consultat° jeunes consommateurs : mercredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

Substitution : permanence tous les matins de 10h30 à 12h30 et le jeudi de 16h à 18h

[**Voir la fiche détaillée**](#)

En savoir plus :

- [l'interdiction volontaire de jeux](#)
- [reprendre le contrôle de votre pratique de jeu](#)
- [que faire en cas de reprise de jeu](#)